

Erai : l'opacité qui cherche à cacher la dérive

Point presse du 23 juin 2014

En présence de **Jean-Charles Kohlhaas**,
co-président du groupe EELV & apparentés au conseil régional de Rhône-Alpes

Contexte

Le groupe Europe Écologie – Les Verts et apparentés de la Région Rhône-Alpes a toujours exprimé ses doutes et demandé des justifications précises et objectives à l'égard de l'action de développement économique à l'international conduite par Erai (Entreprise Rhône-Alpes International) : ses objectifs et missions, les doublons avec les autres outils à l'export, la discrétion de ses pratiques comme son ostentation luxueuse, son expansion mondiale démesurée...

Le point culminant de ces pratiques a été la participation, en 2010, à l'exposition universelle de Shanghai dont le bilan financier et commercial reste à ce jour inconnu.

Dans un souci de transparence, les élus EELV ont demandé la transmission d'un certain nombre de documents à même d'éclairer les élus régionaux sur la gestion d'Erai et leur permettre ainsi de voter les multiples subventions en toute connaissance de cause. Après plus d'un an de démarches, ils ont dû passer par un recours auprès de la commission d'accès aux documents administratifs (Cada).

Au final, l'analyse des éléments très partiels qui leur ont été mis à disposition nous alertent quant à la nature et à l'étendue des pertes financières massives du groupe.

État des lieux économique et financier

Aujourd'hui Erai est un groupe associatif de 13 filiales commerciales étrangères (unipersonnelles le plus souvent) et 14 bureaux à l'étranger sous la tutelle d'une association mère. Celle-ci, seule subventionnée par la Région, a pour autres produits (a priori 36% en 2013) des prestations de service. Ces prestations sont au bénéfice des entreprises régionales d'une part ; d'autre part des 13 filiales d'Erai elles-mêmes, dans une proportion qui reste inconnue.

Subventions et engagements de la Région fin 2013 :

	Subvention de fonctionnement	Ce qui figure au Compte administratif de la Région (fonctionnement)	Abondement en fonds propres (avec droit de reprise)	Autres
2013	7 M€	7 158 688,38 €		
2012	7 M€	7 309 306,17 €	1,214 M€ votés en décembre ⇒ 584 000€ en 2012 630 000€ pour 2013	Reprise de 53% du bail du Pavillon de Shanghai (Espace Rhône-Alpes Shanghai pour un loyer de 462 400 €/an sur 3 ans) + reprise de 100% de l'emprunt à hauteur du capital restant dû (2,5 M€).
2011	7,4 M€	7 774 168,18 €	2 M€ votés en décembre	
2010	7,4 M€	13 118 973,74 €		

- ⇒ soit 8,9 M€ en moyenne par an (+27% par rapport à la subvention annuelle affichée)
- hors prestations tarifées d'Erai pour la Région (quelques K€) ;
 - hors absorption future des pertes des filiales cumulées à fin 2013 (5,7 M€ d'avances - 1,6 provisionnés = 4,1 M€) et pertes probables 2014 (environ 2 M€).

Pertes des filiales : l'aggravation

2013	2 424 403 €
2012	2 318 656 €
2011	1 104 128 €
2010	1 411 274 €

- ⇒ Pertes cumulées 2010-2013 : 7,2 M€
- ⇒ Situation nette négative à fin 2013 : - 5,8 M€

Avances en compte courant aux filiales par Erai mère

⇒ 5,7 M€ à fin 2013, soit l'équivalent de la situation nette négative des filiales.

Produits Erai « mère » 2013 (11,8 M€) :

Prestations : 4,3 M€, dont une grande part probable de facturations aux filiales.

Autres produits : 7,4 M€ de subventions (Région essentiellement).

Résultats Erai mère :

2013	+ 145 855 €
2012	- 406 788 €
2011	- 407 390 €
2010	- 944 542 €

- ▶ Le résultat net 2013 n'est équilibré qu'en raison du transfert à la Région de 100% de l'emprunt contracté au titre de la construction du « Pavillon Shanghai » (produit exceptionnel de 2,5 M€ pour le capital restant dû) qui vient compenser :
 - ✓ l'annulation de 53% du produit artificiel comptabilisé en 2010 au titre du « droit d'usage du bail » (1,1M€) en raison de la reprise de 53% du loyer par la Région Rhône-Alpes (462 400 € par an) ;
 - ✓ la dépréciation de créances (irrecouvrables) d'Erai mère sur ses filiales de 1,521M€ (soit un total de 1,591 fin 2013) ;
 - ✓ un abandon de créances de 512 K€ en faveur de la filiale Shanghai « afin de conforter ses fonds propres » (qui sont de – 2,3 millions fin 2013).
- ▶ Malgré tous les transferts de charges à la Région et les multiples prestations de services pour la Région, la perte potentielle pour Erai mère, due aux pertes de ses filiales, s'est alourdie à fin 2013 à 5,8 M€ (situation nette négative des filiales fin 2013) – NB : 3,3 M€ fin 2012.
- ▶ La trésorerie (extrêmement tendue) n'a été relâchée en 2013 que par un nouvel emprunt à court terme d'environ 1 M€ et ce, malgré un apport en fonds propres de 1,214 M€ en 2012 et 2013 et la reprise de l'emprunt par la Région.

Conclusion :

- ➔ Situation nette négative du « Groupe Erai » fin 2013 (après calcul approximatif de consolidation – demandée mais non réalisée) : - 1,4 M€
Détails : SN Mère (+) 2,8 M€ - pertes nettes cumulées filiales (-) 5,8 M€ dont avances déjà provisionnées 1,6 M€.
- ➔ Soit approximativement et sous réserve d'une année 2014 similaire (et de la neutralisation des opérations réciproques entre filiales et mère, d'impact inconnu) : 3,6 M€ à absorber par la Région à fin 2014 (en sus de la subvention annuelle 2014 de 6,65 M€)... et pertes ultérieures.

La Chine et le « pavillon de Shanghai » : la folie des grandeurs

« Le pavillon Rhône-Alpes a été construit et géré par Erai Chine pour affirmer la présence de la Région Rhône-Alpes à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010 »

Erai a contracté un emprunt à hauteur de 3 M€ pour la construction de ce pavillon de 3311m².

Propriétaire : Expo Shanghai, structure municipale qui a mis en place l'exposition universelle.

Septembre 2009 : garantie d'emprunt de la Région à hauteur de 50% du capital restant dû

Décembre 2012 :

- reprise de l'emprunt à hauteur de 100% du capital restant dû – abondement de la dette de la Région à hauteur de 2,5M€ ;
- la Région devient locataire de 53% du pavillon par un bail de 3 ans (courant du 22 novembre 2013 au 22 novembre 2016), pour un coût de 462 400 € annuels (272 € du m² annuel, pour les 1717 m² du pavillon soit 53% des 3 311m²), avec droit prioritaire pour 3 ans de plus ;
- La valorisation du droit d'usage par Erai mère (calculé sur 10 ans) passe de 2,5 M€ (100% du bail) à 1,18 M€ en 2013 (47% du bail) : pourquoi ce droit d'usage est-il à l'actif d'Erai « mère » alors que le contrat de bail est signé et payable par la filiale Erai Shanghai ?
- NB : garantie donnée par la Région sur le paiement des loyers d'Erai (371 K€ par an)

Conclusion :

- ➔ Le total des subventions régionales pour l'Exposition s'élève à plus de 10 M€ – avant la reprise de l'emprunt et de 53% des loyers par la Région.
- ➔ Un surdimensionnement et surestimation des utilisations du bâtiment, dans un quartier non desservi jusqu'en 2013, dont la boutique n'a jamais marché (comme l'Institut Paul-Bocuse très coûteux et gravement déficitaire).
- ➔ Aucun bilan consolidé de l'opération « Exposition universelle » n'a été présenté aux élus régionaux en dépit des demandes répétées de ces derniers et des engagements pris par l'exécutif de la Région.

Situation 2013 de la filiale Shanghai

Situation nette négative de la filiale Shanghai fin 2013 : - 2,3M€ (cumul filiales de - 5,8 M€)

Avances Erai à cette filiale : 2 M€ fin 2013

Abandon de créance 2013 par Erai mère en faveur de cette filiale : 512 K€

L'analyse économique, comptable, financière et juridique du « Groupe Erai »: des méthodes et artifices juridiques qui produisent de l'opacité

Les choix stratégiques qui apparaissent

- ▶ Occulter la folie des grandeurs et les erreurs commises pour l'Exposition universelle de Shanghai et continuer de traduire l'ambition démesurée de Rhône-Alpes en Chine.
- ▶ Financer l'expansion mondiale d'Erai et, à travers elle, de Rhône-Alpes (13 filiales sur 27 implantations étrangères) sans en afficher le coût réel aux élus et citoyens rhônalpins.
- ▶ Occulter le bas niveau des prestations de services payantes du « Groupe Erai » malgré des « plans d'affaires pluriannuels » successifs cités en annexes comptables et intégrés contre tout réalisme dans des budgets prévisionnels du groupe (dont la consolidation est illisible et non commenté).
- ▶ Subventionner largement et sans aucune transparence à travers Erai l'Institut Paul-Bocuse à Shanghai dont l'activité est pourtant médiocre.

Les méthodes et artifices juridiques et financiers qui les permettent

❖ **Filialisation multiple**

La filialisation commerciale permet de facto de **faire écran entre les pertes des filiales qui se sont multipliées et les comptes de la société-mère**, associative. Elle permet ainsi de maîtriser la localisation dans le groupe, l'apparition et l'étalement des pertes en fonction de surestimations variables de la capacité de remboursement des filiales au regard de leurs « plans d'affaires » futurs, toujours irréalistes, et donc leurs prises en charge finales, successives.

⇒ Cf sur les rapports du Commissaire aux Comptes : commentaires successifs, notamment sur les créances d'Erai mère sur ses filiales c'est-à-dire sur les avances faites par la mère à ses filiales (sur « les dépréciations des titres de participation et des comptes courants des filiales »). Commentaires culminants en 2013 : 2 des 3 pages de l'Annexe.

❖ **Non-consolidation des comptes du groupe**

L'activité n'est pas assez importante pour obliger à la consolidation des comptes de l'association mère et des filiales commerciales. Celles-ci ont été créées en droit local, leurs comptes annuels communiqués sont donc peu transparents et non homogènes avec la comptabilité française associative d'Erai mère.

⇒ **La consolidation consiste à neutraliser les opérations réciproques entre la mère et les filiales. Sans cela, l'appréciation de la réalité économique et financière du « Groupe Erai » est impossible.**

❖ **Avances financières aux filiales plutôt que subventions**

Erai mère vit essentiellement de subventions régionales. Si elle versait directement des aides à ses filiales, elle serait frappée d'illégalité : il s'agirait d'une redistribution illégale d'argent public. C'est pourquoi elle choisit de leur faire des avances en compte courant, donc des prêts, puis elle efface l'ardoise.

⇒ **Contournement de l'interdiction de « subdélégation de subvention ».**

⇒ En 2013, le respect purement formel de la règle publique disparaît définitivement a) par la dépréciation (provision) dans les comptes de la mère de 1,5 M€ d'avances à ses filiales (sur 5,7 M€ tous irrécouvrables) ce qui revient de fait à impacter définitivement en 2013 les comptes de la mère par ces pertes filiales et b) par un abandon de créance de 512 K€ d'Erai mère en faveur de la filiale Shanghai.

⇒ Il est tout à fait significatif de constater que les avances cumulées faites aux filiales soient égales aux pertes cumulées des filiales (5,8 M€ fin 2013).

Mais aussi :

- ❖ Appréciations irréalistes de la valeur de ces avances comme des « plans d'affaires sous-tendant les performances » futures (toujours déçues) équivalentes aux pertes. Ce sont des pertes à absorber aujourd'hui ou demain ;
- ❖ Appréciation peu crédible du droit d'usage (prévu pour 10 ans) du pavillon appartenant à la municipalité de Shanghai puis absence anormale de dépréciation de ce droit d'usage en 2013 au regard de l'avenant au contrat de bail (prévu pour 3 ans renouvelable idem) ;
- ❖ Des garanties accordées parfois votées par la Région (50% emprunt Shanghai, puis reprise 100%) mais pas toujours (loyers Erai Shanghai 2013-2016) ;
- ❖ Pertes répétées des fonds propres d'Erai et pertes répétées et structurelles des filiales (sauf Allemagne, à petit niveau)
- ❖ « Consolidations de fonds propres » successives affichées par la Région alors que ce sont de fait des redressements financiers lourds et répétés;
- ❖ Irrespect total et dangereux des commentaires réservés successifs et croissants du Commissaire aux comptes ;
- ❖ Rapports spéciaux du commissaire aux comptes restreints, alors que les conventions (dites « réglementées ») entre Erai mère, ses filiales et ses administrateurs multiples sont multiples et mériteraient d'être signalées exhaustivement par les dirigeants pour examen et contrôle (Région, CGPME, etc.) ;
- ❖ Fort investissement à Shanghai dans une coopération avec la municipalité de Shanghai qui n'est pas (et n'a jamais été) légalement validée par une convention de coopération délibérée en assemblée plénière.

Rétention d'informations troublante

Le groupe Europe-Ecologie – Les Verts et apparentés demande depuis plusieurs mois la transmission de certaines informations seules à même de permettre aux élus d'exercer leur mission en toute transparence.

Parmi les éléments demandés, **il manque toujours à ce jour** les éléments suivants, probablement les plus critiques :

- **l'audit 2010** d'Erai ;
- **le détail des prestations de service d'Erai mère et des filiales** (ce qui permettrait de montrer la place réelle des prestations payantes des PME dans le chiffre d'affaires des diverses entités) ;
- **les budgets réalisés annuels** (confrontés aux budgets prévisionnels) ;
- **les effectifs du groupe**, entité par entité, répartis entre statuts Région, statut Erai et statuts locaux, avec les charges salariales correspondantes ;
- **le détail des « autres déplacements extérieurs »** qui comprennent notamment les charges de transport et de déplacement, par nature très importantes sur ces métiers à l'export ;
- **les comptes détaillés des filiales** selon une présentation française normalisée (les comptes comme les statuts présentés ne sont pas traduits) : par défaut, les rapprochements comptables entre mère et filiales sont impossibles et les statuts illisibles ;
- **les balances comptables** d'Erai de fin d'année : on peut y tracer de manière détaillée les comptes critiques et les opérations diverses de régularisation ;
- **le bilan financier de l'Exposition universelle de Shanghai** (engagement pris lors du vote du budget 2014 de la Région) ;

Ainsi, un ensemble de conditions (pertes, artifices comptables et opacité générale) sont propices à la mauvaise gestion et à d'éventuels dérapages.

Ce qui est indispensable :

- **Transparence et restructuration du « groupe Erai »**, notamment afin d'éviter toute occultation des pertes encore à assumer ;
- **Transparence et contrôle de l'usage des fonds** qui doivent s'appliquer aux autres organismes bénéficiant d'importants financements publics et aides économiques de la Région tels que l'Ardi (5,9 M€ par an sans aucune publication, pourtant obligatoire, des comptes au Journal Officiel des Associations) ;
- **Transparence et restructuration sont des pré-requis à la fusion d'Erai avec Ardi** annoncée par le président de Région (sans information et consultation préalable des administrateurs d'Erai).